

→ ISC merci



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. 345 61 32

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

Le 3 ChA rend les honneurs au Roi d'Espagne



Le 3e Chasseurs Ardennais avait été choisi pour rendre les honneurs à l'occasion de la visite officielle du Roi d'Espagne à Liège. Sur notre photo, conduit par le lieutenant-colonel BEM Brisy, le Roi Juan Carlos qu'accompagne le Prince de Liège passe le détachement en revue. Au second plan, le lieutenant général Roman, aide de camp du Roi et Chef d'Etat Major de la Force terrestre. (Photo « La Meuse »)

"GUERRE DU SANGLIER" le livre du général L. Champion

Préparer sa retraite pour la réussir

Beaucoup d'entre nous ont atteint l'âge de la retraite; le tour des autres viendra bientôt. C'est à ces derniers surtout que ce texte s'adresse.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a consacré, voici quelques années, dans sa nouvelle édition de l'« Encyclopédie du Travail », un chapitre à la retraite. Elle y soulignait l'inévitable choc psychologique que représente ce changement d'état :

Ce sentiment soudain d'être de trop vient comme une fausse libération s'ajouter à une liberté factice, faite d'oisiveté imposée jointe à la disparition de contacts humains avec les patrons, les collègues, les clients et la société en général... Pour plus d'un retraité, la mise à la retraite marque le début ou l'aggravation de périodes sombres, de tension nerveuse, d'insécurité, de susceptibilité et d'une tendance à l'introversion.

Pour parer à cette situation, l'OIT présentait un remède qui était un préalable à la retraite. Le voici : pour avoir une heureuse retraite, il faut que l'intéressé, son employeur et les autres personnes de son entourage s'attachent à atténuer le choc psychologique, l'effet traumatisant... par des mesures appropriées. Lesquelles ? Ici encore, nous écoutons ou nous lisons l'Organisation internationale du Travail :

En premier lieu, cinq années environ avant la mise à la retraite du travailleur, le médecin des services de médecine du travail ou l'assistante sociale doivent commencer à engager à se soumettre à des examens périodiques permettant de détecter les symptômes physiques ou mentaux du vieillissement et de toute détérioration de son état de santé. Ensuite, il convient d'aider le futur retraité à faire face aux divers problèmes qui vont se poser à lui : choix du lieu de la retraite, adaptation à un nouveau mode de vie au foyer, planification d'un budget familial restreint; maintien des relations avec les parents et les amis; recherche de nouveaux sujets d'intérêt et de nouveaux contacts sociaux, et manières d'affronter les problèmes de santé. Les personnes dont le travail se caractérise par la répétition risquant de ne être plus capables de s'adapter au changement et d'avoir à surmonter de graves problèmes lorsqu'elles devront affronter la retraite. Pour éviter ce genre de difficultés, elles doivent avoir la possibilité de changer d'occupation de temps à autre avant d'être mises à la retraite, afin de tirer parti de leurs différentes aptitudes.

Certaines entreprises facilitent la transition entre la période de pleine activité et celle d'inactivité. Ainsi, dans telle société française, les salariés ont droit, à partir de soixante ans, à des congés de plus en plus longs jusqu'à soixante-cinq ans, et ce, sans subir la moindre diminution de salaire. Ailleurs, on réduit pour les futurs pensionnés la durée hebdomadaire de travail. Des sociétés ont mis en place le système de retraite à la carte. On sait aussi que la pré-pension est à la mode; mais celle-ci survient encore plus brusquement que la pension à la date initialement prévue, et elle rompt plus brusquement le rythme d'activité puisque l'intéressé n'y est, la plupart du temps, pas préparé.

Des sociétés offrent aussi, pour leurs cadres, des programmes de dégageant et d'adaptation à ce qui sera leur nouvelle vie. Il faut surtout se choisir, à temps, de nouveaux centres d'intérêt; et si possible, des activités

de remplacement, moins exigeantes toutes-fois que celles auxquelles on était soumis durant sa vie professionnelle. Il faut meubler ses loisirs, notamment par la pratique du sport, même s'il ne s'agit que de la marche; consacrer enfin plus de temps aux plaisirs culturels et, si on le peut, voyager.

Le problème n'est pas de ne pas vieillir : personne n'a encore inventé la machine à remonter les ans, sauf dans les romans et au cinéma. Il est de bien vieillir, c'est-à-dire de garder bien vivaces les fonctions physiques et mentales. Aujourd'hui, alors que la science a fait d'immaginables progrès, ne vieillissent plus, dit-on, que ceux qui le veulent bien.

« La meilleure façon d'échapper aux atteintes de l'âge, c'est de refuser l'âge... ». L'essentiel, c'est de conserver un intérêt total pour la vie. Un régime alimentaire approprié à l'âge est évidemment nécessaire. Il faut apprécier le grand air. Tâcher de faire comme cette dame de 105 ans qui continue de travailler neuf heures par jour à des tâches intellectuelles, et prend

un grand verre de whisky pour s'endormir. Une autre, qui a dépassé 90 ans, fait tous les jours plusieurs minutes de brasse dans son bassin de natation : c'est en Californie.

Et surtout, pas de tracasseries : c'est le bonheur qui est le meilleur garant de la prolongation de la jeunesse.

Ajoutons à cela que la Chambre des Représentants des Etats-Unis — et ce, alors qu'en Europe occidentale, on réclame partout la pension anticipée ou la prépension — a voté récemment, c'est-à-dire au début du mois d'octobre, à l'écrasante majorité de 359 voix contre 4, une proposition de loi visant à relever l'âge de la retraite obligatoire de 65 à 70 ans dans le secteur privé, et à supprimer tout âge limite pour la retraite en ce qui concerne les fonctionnaires. Ce texte devrait être approuvé, l'an prochain, par le Sénat. Certains d'ailleurs voudraient supprimer pour tout le monde purement et simplement, la retraite obligatoire. On souligne, aux Etats-Unis, qu'il ne s'agit nullement d'obliger tous les Américains à travailler au-delà de 65 ans, mais simplement de permettre de travailler à ceux qui le veulent.

CE VIEUX CLAIRON BOSSELE

Le poème inédit qui suit a pour auteur Louis Piron, qui fut pendant toute sa carrière instituteur à Juseret. Il était veuve par alliance du regretté amonieur divisionnaire Edmond Lallemand.

Le clairon, dont le poète ardennais évoque l'odyssée, fut abandonné par les armées allemandes en reflux (novembre-décembre 1918) dans son village natal de Sibret. L'auteur l'offrit à son père quand ce dernier rentra de la guerre, en décembre 1918.

*Je suis clairon prussien. L'an quatorze, au mois d'août,
Tout neuf, tout rutilant, j'ai traversé l'Ardenne
Suivi d'hommes en gris, ayant des cœurs de loups
Et de fiers « Gott mit uns » qui refletaient la haine.*

*J'avais été forgé chez Wensten d'Eisenach
Par ordre du Kaiser rêvant d'omnipotence,
Conduisant par la schlague une serve Wehrmacht
Chantant « Victoria » qu'elle espérait en France.*

*J'ai sonné les départs dans les matins brumeux;
Mes soldats attendaient le soleil de la gloire :
Sur vos chemins poudreux ou vos sentiers boueux,
Ils portaient au fusil la fleur de la victoire.*

*J'ai sonné sur Verdun de meurtriers assauts
Dans la boue et le gel, sous des ciels de mitraille
Que vos canons crachaient par les étroits créneaux
Ou la lourde coupole au faite des murailles.*

*Je suis resté des mois sans voix et sans éclat,
Pendû dans la tranchée ou perdu dans la paille,
Je porte encor les coups de dantesques combats
Et n'ai jamais sonné la fin de la bataille.*

*Mais j'ai sonné un jour l'armistice attendu :
C'était l'an dix-huit, le onze novembre;
Les soldats jubilaient : les vainqueurs... les vaincus...
J'étais en ton hameau dans le froid de décembre.*

*Quand tu m'as recueilli, je venais de sonner
La Ré-vo-lu-ti-on : drapeau rouge et coriège,
Officiers dégradés, tous les fusils brisés.
L'aigle allemand gisait terrassé dans la neige.*

Louis PIRON (Juseret)

Lucien CHAMPION

GUERRE DU SANGLIER

Mai 1940 - Les Chasseurs Ardennais au combat

Editeur : Louis MUSIN
Avenue de la Brabançonne 99
1040 Bruxelles

Les trois livres écrits par le général Champion depuis 1970 se rejoignent et se complètent. Lui-même les qualifie de « trilogie de fait ».

Le premier (1) « Rémiscences d'une vie au service armé de l'Etat », avait été qualifié dans ce bulletin de « Souvenirs, réflexions, méditations... ». Le deuxième, chronique d'une génération sacrifiée (2) était consacré à ces milliers de jeunes gens, souvent issus de la Résistance, et qui se sont engagés comme volontaires de guerre à partir de la libération et formèrent le chaînon entre l'Armée de 1940 et celle d'aujourd'hui.

Et voici l'ouvrage qu'attendaient les Chasseurs Ardennais, de la part de celui qui est non seulement leur président d'honneur, mais aussi un des plus anciens officiers de leurs régiments, puisqu'il fut parmi les créateurs du 3 ChA.

Il s'agit, comme pour les écrits précédents, d'un essai ou si l'on veut d'une large fresque plutôt que d'un historique systématique. L'épopée des Chasseurs Ardennais depuis les crêtes de l'Ardenne jusqu'aux plaines des Flandres symbolise l'unité de la Patrie dans sa diversité. Et le respect, voire l'admiration, que la population flamande porte aux « Groenx Mutsen » n'en constitue pas le moins éloquent témoignage.

Dès le premier chapitre, intitulé « Rétractes d'avenir ou mémoires de demain », surgissent de pertinentes réflexions sur la défense du pays. Il faut notamment apprendre à nos jeunes gens à conserver la mémoire des guerres qu'ils n'ont pas subies, de celles qu'ils ont pu éviter parce qu'on était prêt à faire face. Et c'est le rappel de l'impréparation des puissances démocratiques, malgré un réveil tardif, qui conduisit aux désastres de 1940.

Rappelant les origines, parfois lointaines, des Chasseurs Ardennais, évoquées à maintes reprises ici, le général Champion aborde les deux conceptions de notre défense qui se sont affrontées dans l'entre-deux guerres, et « cette querelle renouvelée des anciens et des modernes se prolongera jusqu'à la veille des événements de 1940, et nous en

retrouverons des séquelles jusque dans la conduite des opérations » : défense à la frontière ou sur une position principale entre Anvers-Liège-Namur, avec des positions refuge. Intervint, cependant — triomphe passager des modernes — la création du Corps des Chasseurs Ardennais, préparée par le général Hellebaut, décidée par M. Crokaert et réalisée à partir de 1932, par M. Devèze.

Nous recommandons à nos lecteurs d'acquiescer dans les sections de la Fraternelle le livre du général Champion

« GUERRE DU SANGLIER »

Prix : 320 F pour les membres et 350 F pour les autres.

On peut se procurer aussi le « VINKT 1940 » à 200 F l'exemplaire.

L'auteur traite, avec les « prémices d'une guerre », de l'organisation de nos unités et de leurs déploiements successifs pour en arriver à la redéfinition en novembre 1939 et à l'abandon en janvier 1940 de la conception des combats retardateurs, en s'accrochant à toutes les possibilités du terrain « d'est en ouest » à travers toute l'Ardenne, en défendant par le feu sur la profondeur de chaque itinéraire le vaste système de destructions et d'obstructions si efficacement dressé devant l'ennemi. Nous revenons sur ce problème dans notre éditorial. Il faut souligner aussi l'absence de soutien « Feux » à longue portée et d'appui aérien qui, du côté de Martelange notamment, eût pu faire des dégâts considérables aux divisions blindées de Guderian, stoppées par la résistance de Bodange.

La campagne de 1940 proprement dite fait l'objet d'un survol limité à l'essentiel, avec illustration par certains épisodes. Certains auraient sans doute souhaité voir développer davantage les combats de Bodange, Bastogne, Bertogne, Chabrehez, Rochelinal, Vinkt ou Deinze. Il était impossible d'y songer, sous peine de réaliser un ouvrage monumental avec tous les problèmes que cela eût posés sur le plan de l'édition et de la diffusion. Au reste, de multiples

études parfois très détaillées ont été publiées, notamment par le commandant Hauteclair et le lieutenant-colonel Bikar, sans compter la plupart des historiques officiels parus dans ce bulletin, et des ouvrages, dont l'historique du Bataillon Moto d'Albert Morsmore.

On revit, de façon poignante, les circonstances de la capitulation au QG/1 D ChA, auquel appartenait le lieutenant Champion, et dans certaines de nos unités.

Mais, si la première bataille était ainsi terminée, la guerre n'était pas finie pour les Chasseurs Ardennais, car vint aussitôt « l'espoir dans la nuit », c'est-à-dire la résistance organisée autour du Service social du Chasseur Ardennais principalement, par ceux qui avaient pu échapper à la captivité ou qui étaient issus des hôpitaux. (Il convient de rappeler que les Chasseurs Ardennais ont compté plus de deux mille blessés au cours de la campagne). Et puis, à ceux de 1940, se joignirent des patriotes ayant servi dans d'autres unités ou qui étaient trop jeunes pour porter l'uniforme en 1940, mais qui souvent ont pris les Chasseurs Ardennais pour modèle et même se sont identifiés à eux, comme l'a si bien rapporté dans « Chasseurs Ardennais dans le maquis », Daniel Ryelandt, commandant le groupe AS d'Orchimont.

Le livre contient une cinquantaine de pages d'annexes, avec en apothéose, l'émuvant appel des morts, dont les listes encore incomplètes des Chasseurs Ardennais ayant donné leur vie pour la Patrie reprennent 528 noms pour la campagne 1940 et 188 pour les morts dans la résistance ou les camps de prisonniers. Ces 716 noms, dans leur sobre énoncé, constituent un mémorial pathétique, qui doit occuper la première place parmi nos souvenirs.

La présentation officielle de l'ouvrage du général Champion a été faite le 22 novembre à la Maison du Luxembourg, sous les auspices du Groupement des Luxembourgeois de Bruxelles, manifestation à laquelle assistaient de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. André Lagasse, président du Conseil d'agglomération, et le lieutenant général aviateur Leboutte. Notre camarade Michel Georis, avec le talent qu'on lui connaît, introduisit la discussion avec un exposé de haute élévation de pensée.

Comme les précédents, le dernier livre de notre président d'honneur est conçu dans un style clair, alerte, précis, attachant, mais aussi, quand il le faut, incisif. Il est d'un écrivain engagé qui porte son témoignage. Nous ne pouvons assez inciter les Chasseurs Ardennais à se le procurer, de préférence via leur section.

A. H.

(1) « AVANT QUE LE SOUVENIR NE S'EN PERDE ». Ed. Pierre De Méyère, Bruxelles. Déc. 1971.

(2) « LA CHRONIQUE DES 53 000 ». Ibid. Nov. 1973.

3. CHASSEURS ARDENNAIS

Visite de LL. MM. le Roi et la Reine d'Espagne à Liège

Un an jour pour jour après avoir accueilli S.M. le Reine du Danemark à Liège, le 3e Chasseurs Ardennais s'est de nouveau vu confier l'honneur d'accueillir ce 18 novembre le Roi et la Reine d'Espagne en visite officielle dans la Cité Ardente.

La Musique du 1er Corps, deux détachements du 3 ChA, chacun à deux pelotons, encadrant le Drapeau du régiment, l'ensemble sous les ordres du lieutenant-colonel BEM Brisy, ont assuré cette prestation qui, de l'avis unanime, fut impeccable.

Le roi Juan Carlos et la reine Sophie étaient accompagnés de LL. AA. RR. le prince Albert et la princesse Paola, du lieutenant général Roman, chef d'Etat-major de la Force terrestre, et du général-major Tichon, commandant la 3e Circonscription Militaire.

Après avoir passé les troupes en revue, le roi Juan Carlos a exprimé au lieutenant-colonel BEM Brisy sa vive satisfaction et lui a adressé ses félicitations pour l'excellente tenue de ses Chasseurs Ardennais.

La Radio Télévision Belge n'a pas cru devoir accorder quelques secondes d'antenne à cette courte mais sympathique cérémonie mettant en évidence une impeccable prestation des Chasseurs Ardennais; heureusement, la cérémonie fut fidèlement retransmise par RTL le soir même.

(N.D.L.R. : on a l'habitude, aussi bien du mépris de la RTB pour l'Armée et les associations patriotiques que de la fidélité de RTL à suivre toutes les manifestations des Chasseurs Ardennais).

PRISE D'ARMES A BARVAUX-s/OURTHE LE 10 NOVEMBRE 1977



La présentation du Drapeau aux recrues.

Cette année, la petite ville de Barvaux-sur-Ourthe, récemment fusionnée avec Durbuy, avait été choisie pour servir de cadre à la traditionnelle remise des hures aux jeunes Chasseurs Ardennais incorporés début septembre 77.

A l'issue de la manœuvre « Marcassin Farouche », dont on trouvera par ailleurs une relation plus détaillée, les recrues fatiguées mais heureuses après ce dernier test étaient rassemblées en tenue d'exercice à l'endroit prévu pour la cérémonie, en l'occurrence le parking du Centre. De nombreuses autorités et personnalités, les fidèles anciens ou simplement des amis du Régiment et la population de Barvaux assistaient nombreux à cette cérémonie.

Au risque d'en oublier, citons : M. Ledoux, bourgmestre de Durbuy, entouré des échevins et de nombreux conseillers communaux. Messieurs les commissaires d'arrondissement Libotte et Rasquin, respectivement commissaires d'arrondissement de Marche et de Bastogne. Du côté militaire, le colonel BEM Stephany, commandant militaire de la Province du Luxembourg, le colonel Leblanc, commandant de brigade, le colonel administrateur MIL Debot-Ravignon, le lieutenant-colonel de gendarmerie Absil, commandant le groupe territorial de la Province du Luxembourg. M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle, entouré de nombreux anciens, les anciens chefs de corps le colonel BEM e.r. Camus et le lieutenant-colonel Bertrand.

Après avoir été rendre hommage au Monument aux Morts de Barvaux-sur-Ourthe en présence des édiles communaux et des membres des associations patriotiques, le lieutenant-colonel BEM Brisy prenait le commandement des

troupes et accueillait successivement devant le front des troupes le bourgmestre de Durbuy et le colonel BEM Stephany.

Le glorieux drapeau du 3 ChA intégré dans le dispositif, il accueillait alors le colonel Leblanc commandant de brigade, qui passait les troupes en revue. Les invités en place, le chef de Corps



Le président national remet des bérêts et des fourragères.

prononçait quelques mots destinés à faire comprendre aux jeunes Chasseurs Ardennais la signification de cette cérémonie de remise des hures et l'importance qu'il fallait accorder à celle-ci. Il les félicitait aussi pour leur bon comportement au cours des deux jours et des deux nuits de manœuvre et leur remettait le bérêt vert orné de la hure et la fourragère de l'Ordre de Léopold gagnée par le Régiment au cours des campagnes auxquelles il participa toujours au premier rang.

Après cette simple mais émouvante cérémonie, le lieutenant-colonel Brisy recevait le serment du soldat milicien Robinet et procédait ensuite à sa reconnaissance comme officier.

La prise d'armes était clôturée par la remise du Challenge Saint-Hubert à la Compagnie Etat-Major qui, quelques jours plus tôt, le jour de la fête de saint Hubert, l'avait emporté de haute lutte devant la 3e Compagnie.

Grâce à un service d'ordre impeccable, organisé par M. le garde champêtre Dumoulin, ancien du ChA, avec l'aide de la gendarmerie et de la M.P., le 3 ChA, précédé de la clique de la Musique F.I., mettait fin à la partie officielle de cette belle journée en défilant fièrement dans la Grand-Rue de Barvaux.

Un vin d'honneur offert par l'administration de Durbuy dans le grand hall du complexe sportif réunissait les invités, personnalités, anciens et amis du 3 ChA et une délégation du Régiment comprenant le chef de corps, de nombreux officiers, sous-officiers et une délégation de Chasseurs Ardennais.

Exercice " Marcassin Farouche "

L'exercice « Marcassin Farouche » débuta le 9 novembre à 2 heures du matin par la mise en alerte du bataillon.

« Marcassin Farouche » était en fait la continuation de l'exercice de cadre « Capri I » ayant eu lieu au mois de septembre. Prévu comme CPX (Exercice de Commandement), il mettait néanmoins en œuvre la 3e compagnie, la compagnie EMS et le peloton Eclairage.

Dans le cadre de défense en surface, les missions du bataillon et de ses sous-unités de la défense d'un point sensible, à l'attaque d'agglomération, en passant par le ratissage d'un bois et la reprise d'un passage obligé.

Grâce à la « météo » clémente, cet exercice fut un succès, chacun ayant eu l'occasion à son échelon de mettre en œuvre ses connaissances tactiques et techniques aussi bien que tester sa résistance à la fatigue et son aptitude à vivre sur le terrain.

Le 3 Chasseurs Ardennais eut d'ailleurs l'honneur de recevoir à cette occasion, simultanément son commandant de Corps, le lieutenant général Teysen, son commandant de Division, le général-major Vilain et son commandant de Brigade, le colonel Leblanc, qui s'intéressèrent au travail de chacun, visitant chaque sous-unité et poste de Commandement.

Cet exercice rentable pour tous qui vit évoluer les « Ardennais » pendant deux jours et deux nuits dans le quadrilatère Manhay - Werbomont - Bomal - Dochamps, se termina par la remise des hures aux jeunes recrues ChA, dans la commune de Barvaux, en présence des autorités hiérarchiques et des nombreux amis du bataillon.

INAUGURATION AU QUARTIER RATZ



Le 22 septembre 1977, le Lt Col. BEM Brisy a coupé le ruban aux couleurs des Chasseurs Ardennais, inaugurant ainsi le nouveau parking pour les miliciens. Etaient présents à cette petite cérémonie, le major Evrard, l'adjudant

chef Gillet, l'adjudant Culot et les sous-officiers et soldats du 4 Génie. Ce parking pouvant recevoir 150 voitures a été construit par le 4 Génie stationné à Amay.

ACTE DE COURAGE

Réf. : Lettre Ops Trg du 29 sept. 77

Au Comd 3 ChA

OBJET : Comportement exceptionnel de l'adjudant Cansse

L'adjudant Cansse était moniteur de plongée au Camp Eucalyptus à Solensara.

Le 1er septembre 77, alors qu'il dirigeait une séance d'initiation à faible profondeur (4 m), son élève a donné des signes de panique risquant d'entraîner la noyade.

Grâce à son sang-froid, l'adjudant Cansse est parvenu à maîtriser l'élève, a participé au sauvetage, évitant ainsi de justesse un accident mortel.

(S)
GHEYSEN
Maj BEM
Ops Trg



L'adjudant Callenere rassure le père d'une recrue nouvellement arrivée au 3 ChA.

LA VIE AU 3 ChA



Au 3 ChA, « Résiste et mords » n'est pas un vain mot. (Fête de Saint-Hubert 1977)

ACTIVITES PRINCIPALES

- Le 3 ChA a incorporé en :
octobre : 180 recrues
novembre : 240 recrues
décembre : 260 recrues
- Semaine d'instruction à Arlon (Lagland) du 24 au 26 octobre : Cie CI
du 24 au 28 octobre : Cie Fus
- Du 12 au 14 octobre, le PI Ecl est en exercice de longue durée avec bivouac.
- Le 30 novembre, le PI Ecl est au Camp Elsenborn.
- Du 5 au 9 décembre, la 3 Cie Fus est en période de tir et d'exercices à Vogelsang.
- Du 12 au 14 décembre, la 3 Cie Fus participe au Chalfusas à Vogelsang.
- Du 12 au 16 décembre, le PI Ecl est en stage à EGn à Jambes.
- Du 19 au 23 décembre, stage au CE Cdo à Marche-les-Dames pour le PI Ecl.
- Les 4, 5 et 6 octobre, le 3 ChA participe à un exercice FAC à Cherain.
- Du 15 au 31 octobre, la Cie EMS fournit un PI pour Zeebrugge.
- Du 9 au 10 novembre, le 3 ChA a exécuté l'exercice « Marassin Farouche » dans la région de Barvaux-s/Ourthe.
- Le 10 novembre, à Barvaux-s/Ourthe, à l'issue de l'exercice « Marassin Farouche », cérémonie de présentation du drapeau et de remise des hures aux jeunes Chasseurs Ardennais.
- Le 7 novembre, Challenge inter-Cie Saint-Hubert.
- Du 25 au 26 novembre, renfort en Soffr pour rappel 6 ChA.
- Les 7 et 8 décembre, renfort instructeurs Ire cordée à l'EI.
- Les 9 et 10 décembre, le 3 ChA organise l'exercice « Black Thirty » au profit du Cercle OR de Mons.
- Le 30 novembre, saint Nicolas rend visite aux enfants des Chasseurs Ardennais.
- Le 2 décembre, le PI Maint du 3 ChA fête son saint patron : saint Eloi.
- Le 21 octobre, le 3 ChA participe aux journées de la Force terrestre à Bruxelles (le major Evrand, l'adjudant chef Vandemeersche, le drapeau avec son escorte et un détachement commandé par le cpt cdt Paquay).
- Le 18 novembre, à Liège, le 3 ChA fournit deux détachements et drapeau avec escorte pour rendre les honneurs à LL. MM. le Roi et la Reine d'Espagne. C'est le Lt col. BEM Brisy qui commande les troupes.
- Le dimanche 6 novembre, une délégation du 3 ChA conduite par le chef de Corps participe aux cérémonies du Relais Sacré (à Petit-Thier, Ville-du-Bois, Vielsalm, Beho, Gouvy).
- Le 11 novembre, une délégation d'Offr, Soffr et Chasseurs Ardennais conduite par le chef de Corps assiste aux cérémonies de commémoration de l'Armistice 14-18. Au nom du 3 ChA, le Lt col. BEM Brisy dépose une gerbe de fleurs au Monument aux Morts de la commune de Vielsalm.
- Le 14 novembre, a eu lieu le traditionnel repas de corps. Le toast au Roi était prévu pour les Offr et Soffr dans leur Mess respectifs et pour les VC au self-service.
- Le 15 novembre, fête de la Dynastie, une importante délégation d'Offr, Soffr et Chasseurs Ardennais assistent au Te Deum. Un détachement rendait les honneurs à l'arrivée des autorités : M. le Bourgmestre de Vielsalm, le Lt col. BEM Brisy, commandant le 3 ChA, et M. André, juge de Paix.
- Le cdt Paquay, capt Urbain, 1 sgt major Scholzen et sgt Held ont participé à l'exercice « Blue Fox », faisant partie de diverses cellules d'arbitrage et de liaison.

PROMOTIONS

- Les Sdts Mil Ghysens, Bernard et Chevalier ont été commissionnés au grade de Cpl à la date du 1er septembre 1977.
- L'ASL Robinet a été commissionné au grade de Slt Mil à la date du 1er septembre 1977.
- Le Slt Rés Baguette est nommé Lt de Rés. à la date du 27 septembre 1977.
- Le Slt Mil Robinet est nommé Slt Rés à la date du 1er septembre 1977.
- Le 1 Sgt Boulangé est nommé au grade de premier sergent major à la date du 26 septembre 1977.
- Les Sgts Burgeon, Miécret et Pallot ont été nommés premier sergent à la date du 26 septembre 1977.

RAPPEL

- Le Slt Domken a effectué un rappel 8 jours à la date du 16 juillet 1977.
- Le Cdt Denève a effectué une prestation volontaire de perfectionnement OR d'une durée de cinq jours à la date du 25 juillet 1977.
- Le Slt Rés HenniQUIAU a effectué une prestation de perfectionnement OR du 2 juillet au 1er août 1977.

MUTATIONS

- Le Sgt SOM Claes est passé au PI Méd PréV Territorial le 12 septembre 1977.
- L'Adjt Badet est arrivé au 3 ChA le 2 sep. 77 venant de 2 Cie MP.
- L'Adjt Viatour est arrivé au 3 ChA le 10 oct. 77 venant de HM Liège.
- Sont passés au 3 ChA à la date du 24 oct. venant de l'EI :
Adjt Bissot, Adjt Struyvens, 1 SM SougneZ, 1 Sgt Quinet, Sgt Dedecker, Sgt Berny.
- Le 24 oct. 77, ont fait mutation du CI N° 1 vers 3 ChA :
1 SM Verschueren, 1 SM Toussaint, 1 Sgt Haccourt, 1 Sgt Gilbert, 1 Sgt Schuler, 1 Sgt Bruine.
- Les Offrs repris ci-dessous ont fait mutation pour le 3 ChA à la date du 24 oct. 77 :
Capt Lambinet venant de CI N° 1
Slt Raymond venant de 3 KDR
Slt Kulp venant de 1 ChA
Slt Borboux venant de 1 ChA
- Adjt COR suivants ont fait mutation pour le 3 ChA :
Adjt COR Bistiaux venant de CI N° 1 le 24 oct. 77
Adjt COR Tilman venant de EI le 24 oct. 77.

COURS

- Le Capt Urbain est détaché à l'EG du 26 septembre au 23 décembre pour y suivre le cours d'EM.
- Le 1 Sgt Drouguet suit actuellement à l'EI les cours B1.
- Les Sdts VC Trantes et Lambert ont été désignés pour suivre le cours d'opérateurs RTG du 10 octobre au 23 décembre 77.
- Les Slt Dengis et Huyben ont réussi le cours CRAC.
- Le Slt Wesphael a réuni le cours d'interpré-tateur photos.

(suite et fin au bas de la page suivante)

AU 20 A

FASTES ET REMISE DE COMMANDEMENT

LE LIEUTENANT-COLONEL BEM BODART SUCCEDE AU LIEUTENANT-COLONEL BEM DUCHATEAU

Le 20e Bataillon d'Artillerie, héritier des traditions du Régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais, et qui porte la hure au milieu de ses canons entrecroisés, a connu sa journée des fastes, le 4 novembre.

A cette occasion, le lieutenant-colonel BEM Duchateau, qui dirigeait le régiment depuis septembre 1975, a été remplacé par le lieutenant-colonel FEM Bodart.

La reconnaissance du nouveau chef de Corps a été faite par le commandant de Brigade, le colonel BEM Leroy, en présence notamment du lieutenant général Blondiau, chef de la Maison militaire du Roi, qui commanda le régiment en 1960 et 1961; du général Borgmans, adjoint «Feux» du CCFBA; du colonel BEM Leroy, assistant du précité; du colonel Henry, directeur de l'Artillerie (un Ardennais du pays de Bouillon); des anciens chefs de Corps, les colonels Delhaese, Urbain, Desmedt et Leblanc; des chefs de Corps des 1 et 3 ChA, les lieutenants-colonels Lefèvre et Brisy, etc... Les villes marraines, Aubange-Athus et Namur étaient représentées l'une et l'autre par de fortes délégations, conduites respectivement par le bourgmestre Dumont et l'échevin de l'état civil Spelkens, tandis que le président national, le vice-président et président de Liège-Verviers, R. Piedboeuf, le

vice-président d'honneur L. Leclère et le président de la section de Namur, G. Gilsoul, ainsi que G. Robette, les deux derniers, anciens du 20 A en 1940, représentaient la Fraternelle.

Au cours de la réception qui suivit la prise d'armes, des allocutions furent prononcées par le colonel BEM Leroy et le président Hubert. Ce dernier remit la plaque d'honneur de la Fraternelle au lieutenant-colonel BEM Duchateau, ainsi qu'un fanion; d'autres fanions furent offerts aux colonels Henry et Leroy, et un fanion de luxe au lieutenant général Blondiau.

Le nouveau chef de Corps du 20 A est issu de la 108e Promotion polytechnique de l'ERM en 1955. Il a servi successivement aux 73 et 75 A, avant d'entrer à l'Ecole de guerre en 1966. Au sortir de celle-ci en 1969, le capitaine BEM Bodart fut affecté au 20 A, qu'il quitta fin 1969 pour l'Ecole d'Artillerie de campagne, puis l'état-major de la Force terrestre. Il fut nommé lieutenant-colonel en mars 1977.

Quant au lieutenant-colonel BEM Duchateau, il commandera l'artillerie de la 1re Division où les Chasseurs Ardennais auront l'occasion de le revoir, puisque le 1 ChA fait partie de cette grande unité.

3 ChA (suite et fin)

DIPLOMES - BREVETS

- Le Sdt VC Saïre a obtenu le brevet « B » Para N° 3819 à la date du 26 juillet 77.
- Le Comd 3 ChA a accordé le brevet « Bon Soldat » au Sdt Mil Delays R.
- Il a plu à SM le Roi de conférer à la date du 20 juillet 77 la médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1 SM Massoz et au 1 Sgt Scholzen.
- Le Cpl chef Herman s'est vu conférer la médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II à la date du 20 juillet 77.
- Le Chef de Corps a accordé le 2e Chevron d'Ancienneté au 1 Sgt Paillot à la date du 1er octobre 77.
- Ont obtenu le brevet « B » Cdo à la date du 30 septembre 77, les Slt Desplanque et Ghysel.

NAISSANCES

- Chantal, née le 25-5-77 chez le Sgt et Madame Reuter.
- Etienne, né le 31-8-77 chez le Slt et Madame Ghysel.
- Stéphanie, née le 3-9-77 chez le Slt et Madame Dengis.
- François, né le 6-11-77 chez le 1 SM et Madame Boulangé.
- Céline, née le 19-11-77 chez le 1 Sgt et Madame Norbert Schmitz.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur en ce monde et félicitons les heureux parents.

A BASTOGNE AUSSI...

Interdiction désormais de vendre et exposer des objets évoquant le nazisme

A la suite de l'article paru dans les « Coups de boutoir » de notre dernier numéro (p. 7), lequel faisait suite d'ailleurs à un autre (n° 107, p. 4), nous avons reçu — et en même temps que nous, tous les dirigeants de la Fraternelle — du sénateur-bourgmestre de Bastogne, M. Guy Lutgen, la lettre extrêmement courtoise que voici, suivie des passages essentiels de l'ordonnance de police qui l'accompagnait :

Dans « Le Chasseur Ardennais » que je reçois ce 27 octobre, j'ai pu lire à la rubrique « Coup de boutoir » que vous souhaitez, à juste titre, que la Ville de Bastogne prenne des dispositions requises pour interdire la vente de tout ce qui peut rappeler le régime nazi.

Je tiens à vous faire savoir que c'est chose faite depuis la réunion du Conseil communal du 17 octobre.

En effet, lors de cette réunion, j'ai fait voter par le Conseil une ordonnance de police dont vous trouverez le texte en annexe.

Vous comprendrez aisément qu'étant moi-même enfant de la Patrie (mon père a été fu-

illé par les Allemands le 24 décembre 1944), je partage entièrement les sentiments qui animent la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Je veux aussi vous dire la grande estime que j'ai à l'égard de toutes les associations patriotiques...

TEXTE DE L'ORDONNANCE DE POLICE VOTÉE EN SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL LE 17-10-1977

(extraits)

Attendu qu'il a été constaté que des objets et insignes divers, dont « la croix gammée » et le sigle « S.S. » étaient offerts en vente dans des magasins, champs de foire, marchés, etc... situés sur le territoire de la Commune;

Attendu que plusieurs plaintes ont été émises visant la vente de tels objets;

Comprenant et partageant pleinement la réaction légitime de nos concitoyens, scandalisés par de telles pratiques;

Considérant la distribution de pareils emblèmes comme une véritable insulte à l'égard des victimes innombrables des nazis, des anciens combattants, des associations patriotiques et de la population entière;

Considérant qu'il y a là de quoi provoquer certaines réactions spontanées et compréhensibles qui troubleraient, à coup sûr, l'ordre et la tranquillité publics;

ARRÊTE, à l'unanimité:

Article 1er. La vente, l'offre en vente, l'exposition en vue de la vente et la distribution d'uniformes et pièces d'équipement, décorations, insignes, reliques et emblèmes susceptibles de troubler la tranquillité publique, tels que « croix gammée et sigles S.S. », rappelant avec un manque de sens civique, l'occupation du territoire national par l'ennemi, sont formellement interdites sur le territoire de la Commune.

Précisons que notre bulletin était sous presse quand nous avons eu connaissance de la délibération du Conseil communal de Bastogne, dont nous nous réjouissons.

Ajoutons que le Conseil provincial de Liège a ratifié à l'unanimité un règlement interdisant la vente d'insignes nazis sur tout le territoire de la province. « Notre » Députation permanente du Luxembourg serait bien inspirée de proposer une telle mesure.



Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1978 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de la section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Les adieux du commandant de Brigade, le colonel BEM Liebens



Le colonel BEM Liebens, avant de remettre son commandement le 2 décembre, a fait ses adieux, en tant que commandant de la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, au 1 ChA où il a servi comme chef de peloton, commandant de compagnie et chef de Corps de janvier 1971 à novembre 1972.

LE CHALLENGE FUSILIER D'ASSAUT

Pour qui ? Mais, le 1 ChA !

Les 19, 20 et 21 octobre, le 1^{er} Chasseurs Ardennais présentait sa 3^e Cie à la compétition « CHALLENGE FUSILIER D'ASSAUT » qui se disputait à Vogelsang.

Une fois de plus, les bérets verts ont remporté haut la main cette épreuve devant le 1 Cy et le 1 C.

Chaque bataillon est tenu de présenter annuellement chacune de ses Cies à cette épreuve au cours de laquelle les fusiliers d'assaut doivent faire preuve de leurs connaissances techniques et professionnelles, de leur résistance physique et de leur valeur au tir.

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais avait établi le record absolu de réussites lors de la saison 76-77, enlevant par la même occasion le Challenge annuel.

Au début de la saison 77-78, il se place donc en excellente position pour renouveler ce succès.



Saint Hubert, patron des Chasseurs Ardennais, a été fêté au Quartier Colonel BEM Deschepper à Spich.

Les festivités ont débuté le jeudi par un cross d'orientation et un concours de tir pour le cadre.

La journée du 25 fut ouverte par une importante prise d'armes réunissant l'ensemble du Régiment autour de son drapeau. Le chef de Corps, le



Présentation du Drapeau

LA SAINT-HUBERT

lieutenant-colonel Lefebvre, prononça une allocution au cours de laquelle il dressa le bilan des six mois écoulés. Passant en revue l'ensemble des compagnies, il évoqua pour chacune d'elles d'une part les difficultés et les rigueurs de la période d'instruction qu'elles venaient de mener, et d'autre part les satisfactions qu'elles lui avaient apportées.

Il brossa ensuite le tableau des activités à venir et des objectifs futurs à atteindre, s'affirmant d'ores et déjà convaincu que chacun aurait à cœur de les briger selon les traditions d'honneur et de fierté propres aux Chasseurs Ardennais.

Ayant ainsi marqué les devoirs qu'impose l'honneur de servir au sein du 1 ChA, le chef de Corps fit ensuite présenter le drapeau du Régiment aux recrues de la 2 Cie et de la Cie Sp.

Un officier et des sous-officiers furent invités à prêter serment, deux officiers furent reconnus et des distinctions honorifiques furent remises à plusieurs fidèles serviteurs du Régiment.

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais gratifia la 1^{re} Compagnie du Trophée du Recrutement pour le nombre important de nouveaux membres qu'elle amène cette année.

La prise d'armes terminée, la journée se poursuivit par un nombre impressionnant de jeux sportifs inter-Cie, âprement disputés, où l'esprit de compétition et le mordant des Chasseurs ne fit pas faute d'éclater.

La messe traditionnelle de St Hubert fut célébrée en la chapelle de Spich. A la sortie de la messe il fut procédé au baptême de la mascotte Diane et de Maxence (représentant la meute).



Remise du Challenge de la Fraternelle à la 1^{re} Cie.

NOMINATIONS

- Au grade de lieutenant : les sous-lieutenants Verbiest et Chaudron.
- Au grade de sous-lieutenant : le SLt C⁶ Wagner.
- Au grade d'adjudant : 1 Sgt Maj Galderoux et Schalkwyck.
- Au grade de 1^{er} sergent : les sergents Heuse, Libert, Leveque, Lambot, Adam, Lacassaigne.
- Au grade de sergent : Arenas-Ruiz, Rancelot, Destrée, Robert.
- Au grade de caporal-chef : les caporaux Hilgers, Mayne, Vanderveken.
- Au grade de caporal : Vanheesvelde, Troubleyn, Massar, Behrens, Léon, Dequesne, Caumiant, Feron, Scufflaire, Depraetere, Deron.

COMMISSIONNEMENTS

- Au grade de sous-lieutenant : Rigal, Tanche.
- Au grade de sergent : Braems.
- Au grade de caporal : Dieudonné, Lambert, Liesse, Maltrati, Mathurin, Pietinckx, Wauters.

BREVET MILITAIRE

- Le brevet militaire a été décerné aux miliciens Baudry, Bidoul, Debye, Delcourt, Dulleu, Eloy, Patinet, Platteau, Pourbaix, Renquet P., Renquet F., Roelands, Thys, Wittamer, Maillard, Luytermans, Lelarge, Michaux, Rahir, Cambier, Crasset, Desmet, Hannart, David.

DIPLÔME DE BON CHAUFFEUR

- Le diplôme de bon chauffeur a été accordé aux miliciens Joyeux, Matloka, Touchèques, Wauters, Audoor, Braine, Heyvaert.

TROPHÉE DU RECRUTEMENT DE LA FRATERNELLE

- La 1^{re} Compagnie a une fois de plus remporté le trophée décerné à la compagnie qui a recruté le plus grand pourcentage de membres pour notre association.

CHALFUSAS

- La 3^e Compagnie a remporté une fois de plus le Challenge Fusilier d'Assaut qui s'est disputé les 19-20 et 21 octobre à Vogelsang entre le 1 ChA, le 1 Cy et le 1 C.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

- L'insigne de bon chauffeur a été octroyé aux volontaires de carrière et aux miliciens Dongue, Audoor, Braine, Heyvaert, Joyeux, Matloka, Touchèque, Wauters, Hottart, De Bondt, Verhaeghe, Gobeaux, Deom, Dobbelssteine, Bongiorno, Mossoux, Demecheier.

ARRIVÉES

- Médecin Adjt COR Poucet.
- Sergent Nem, Nanietti, Wery, Opsomer.

DÉPARTS

- Médecin SLt Baud'huin, SLt Kolp, Adjt Gerardy, Sgt Bouvier, SLt Borboux, VC Labaisse, VC Biltresse.

NAISSANCE

- Un petit Johan chez le 1 sergent et Madame Keldenich.

CHEVRON D'ANCIENNETÉ

- Un deuxième chevron a été décerné au 1 Sgt Leveque.
- Un premier chevron aux Cpx Martin, Gillis, VC Skuvie.

COTISATIONS

Notre exercice social va du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, sauf en ce qui concerne les versements de soutien pour le bulletin.

REPANDEZ LE
DRAPEAU DE
L'ARDENNE

LA VIE DE LA FRATERNELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni à Libramont le 26 novembre. Il a pris acte, avec beaucoup de satisfaction, du premier bilan de l'exercice 1976-1977 qui s'est clôturé le 31 octobre. Le nombre de membres est, à nouveau, en progrès de plusieurs centaines d'unités, et le bilan accuse un important boni.

L'avant-projet du congrès national 1978, qui se tiendra à Bouillon, a été examiné. Le programme sera très fourni et débutera le samedi 29 avril, pour se poursuivre la journée du 30.

Le conseil s'est également soucieux de la réorganisation du comité de la section Bastogne-Martelange-Sibret. Il a mis au point le contrat d'assurance de tous les drapeaux et porte-drapeau de la Fraternelle.

A.S.B.L.

«MONUMENT NATIONAL DE LA LYS»

Au cours de son assemblée générale du 3 décembre 1977, l'asbl «Monument national de la Lys» a appelé la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à faire partie de l'association. Les Bérêts verts sont représentés par leur président national, le président du Brabant, Albert Gustin, étant son suppléant.

La «Journée de la Force terrestre»

La «Journée de la Force terrestre» s'est déroulée le 21 octobre, suivant un programme devenu traditionnel: le matin, le lieutenant général Roman, chef d'état-major de la Force terrestre, entouré des lieutenants généraux, des généraux-majors et de nombreux officiers supérieurs, a fleuri la tombe du Soldat Inconnu et ravivé la Flamme. Parmi d'autres présidents de grandes associations patriotiques, notre président national a déposé une belle couronne au nom des Chasseurs Ardennais. Un seul Drapeau, avec escorte, en raison des travaux: celui du 3e Chasseurs Ardennais.

Ce régiment devait être à nouveau à l'honneur lors de la prise d'armes qui eut lieu le soir, par un temps d'automne... printanier, à la grand-place de Bruxelles, puisqu'il avait été choisi pour représenter l'Infanterie. En outre, tout le défilé s'est fait au son de notre Marche, jouée par les Musiques du 1 (BE) Corps et des Guides.

Dans ce cadre majestueux, la Musique des Guides fit une démonstration de ses talents.

A noter que tant le matin que le soir, notre section du Brabant a fourni des délégations avec drapeaux.

La Musique FI
Dans un de ses numéros de novembre, l'hebdomadaire militaire «VOX» présente un fort beau reportage illustré de quatre pages sur la Musique des Forces de l'Intérieur et son chef, le commandant Mario Carion.

«Souvent, écrit l'auteur, lors des cérémonies et des parades, l'on confond les musiciens avec les Chasseurs Ardennais. En fait, ils ne font pas partie de cette unité, mais ils jouissent du privilège d'en revêtir les attributs.»

Distinction honorifique

Notre camarade Roland Gillet, sénateur et échevin de l'instruction publique à Woluwé-St-Pierre, a été promu commandeur de l'Ordre de Léopold. Félicité!

Un boulevard «Général Descamps» à Beaumont

Le vœu que nous avons formulé il y a de nombreuses années est enfin exaucé: le Conseil communal de Beaumont a décidé de dédier une de ses artères au glorieux commandant de la 1re Division de Chasseurs Ardennais, le lieutenant général Victor Descamps, né à Beaumont et qui y repose.

Nous avons déjà rapporté qu'à la suite des fusions de communes, il n'est pas permis que dans une nouvelle entité, deux artères portant le même nom. Or, il y avait un boulevard Elle Deroche à Beaumont et une rue Elle Deroche à Laugnies. Elle Deroche est ce jeune volontaire de carrière au 1er Chasseurs Ardennais qui tomba glorieusement à Yvink, le 25 mai 1940, à l'âge de 19 ans.

Comme il y a un plus grand nombre d'habitants dans la rue que dans le boulevard E. Deroche, les édiles de Beaumont ont convenu de laisser le nom du jeune héros à la rue sise à Laugnies et de donner désormais le nom du boulevard au lieutenant général Descamps qui est certainement un des plus illustres enfants de la commune.

Nous remercions vivement le Bourgmestre, les échevins et conseillers de Beaumont.

Ajoutons que les Commissions royales des Monuments et des Sites, d'une part, de Toponymie et de Dialectologie, d'autre part, ont entériné la proposition.

Le colonel BEM Liebens a remis le commandement de la 7e Brigade d'Infanterie blindée

Au cours d'une prise d'armes qui s'est déroulée à Airen, le 2 décembre, le colonel BEM Liebens a remis au colonel BEM Raes le commandement de la 7e Brigade d'Infanterie blindée, dont fait partie le 1er Chasseurs Ardennais.

Le colonel BEM Liebens — qui, faut-il le rappeler, est fils de Chasseur Ardennais et a commandé le 1 ChA où il occupa diverses fonctions — a été appelé à un emploi de confiance à l'OTAN.

MARIAGE

Nous saluons avec joie le mariage, célébré à Metz le 12 novembre dernier, de M. Hervé Gavage avec Mlle Pierrette Bouvier.

Hervé est le fils de notre ami Louis Gavage, qui se distingua héroïquement au combat de Chabrehez où il fut sérieusement blessé, et qui fut aussi le premier secrétaire de notre section de Marche-en-Famenne. Habitant Athis, il fut une des chevilles ouvrières de notre inoubliable congrès. Son fils, qui est un talentueux graphiste publicitaire, avait préparé tous les dessins et panneaux dudit congrès, dont certains sont encore utilisés dans nos manifestations.

Félicitations, et beaucoup de bonheur!

POUR UN «CLUB DE MARCHE» ChA

Un jeune Chasseur Ardennais souhaiterait entreprendre la création d'un club de marche des Chasseurs Ardennais. Les jeunes et vieux marcheurs qui seraient intéressés sont priés de se mettre en rapport par écrit avec Daniel Dernet, 42, rue de la Chartreuse, 4030 Grivegnée.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1976-1977

Report des numéros précédents	77.315 F
— Section d'Erezée	2.500 F
— Section de Huy	1.000 F
— Marie de Krahe, Warzé	200 F
— Jean Martin, Blanmont-Chastre	150 F
— Alphonse Etienne, Petit-Enghien	100 F
— Philippe Steurbaut, Bruxelles	100 F
— Albert Germain, Bruxelles	50 F
— Maurice Dardenne, Bergisch-Glabach (RFA)	20 F

Total de l'exercice: 81.435 F

Exercice social 1977-1978

— Section du Brabant	3.000 F
— Section de Virton	2.000 F
— André Gatelier, Gilly	500 F
— René Engels, Bruxelles	300 F
— Albert Francis, Bruxelles	300 F
— Général Raymond Lecocq, Bruxelles	300 F
— Ernest Defays, Namur	250 F
— Mme Richard Castagne, Spa	200 F
— Clovis Guilbert, Bruxelles	200 F
— Marcel Dominique, Liège	150 F
— Cdt Emile Stekke, Liège	150 F
— Albert Castagne, Arlon	100 F
— Emile Moens, Tournai	100 F

Total au 26-11-1977: 7.550 F

Chaleureux merci à tous ces généreux donateurs!

PRETRES JUBILAIRES

A la suite de l'article paru en page 14 de notre précédent numéro, Mgr R. Lefebvre, doyen du Chapitre de la Cathédrale de Namur, nous a écrit ce qui suit:

«... dans le n° 111 (3e trim. 1977) du bulletin «Le Chasseur Ardennais», vous offriez vos félicitations aux prêtres, ayant 50 ans de sacerdoce, du diocèse de Namur, et qui ont fêté leur jubilé à Restaigne, autour de Mgr Mathen et de Mgr Charu, le 18 août dernier.

Trois prêtres parmi ces jubilaires furent au moins de bataillon aux Chasseurs Ardennais, dont moi-même.

Mes confrères et moi-même nous vous prions d'agréer l'expression de notre sincère gratitude pour ce rappel de notre appartenance à ces soldats d'élite que furent les Chasseurs Ardennais, que nous avons beaucoup admirés et aimés, et servis de notre mieux.

Un disque:

MARCHES

- du 12 Fu «Remagen»
- des Chasseurs Ardennais

La Fraternelle du 12e Fusiliers «Remagen», jumelée au 3 ChA, vient de sortir un disque comprenant au recto la marche du Bataillon «Joyeux Stiv'Leu» et au verso la Marche des Chasseurs Ardennais, l'une et l'autre interprétées par la Musique des Forces de l'Intérieur, sous la direction du Commandant Carion.

Ceux qui, parmi nos lecteurs, souhaiteraient acquérir ce disque peuvent l'obtenir pour 100 F en s'adressant au trésorier de la Fraternelle du 12 Fu, Nicolas Cherry, 22, rue John Cockerill, 6790 Athis. Il n'est pas fait d'envois par la poste, vu les risques de casse.

In Memoriam

NESTOR PAULUS



En complément au texte qui paraît dans la rubrique de la section de Vielsalm, nous tenons à rendre un hommage particulier à la mémoire de notre camarade Nestor Paulus de Bomel-sur-Ourthe, décédé en septembre dernier.

Nestor Paulus appartenait en 1940 à la Cie C47 du 6 ChA. Le 15 mai, à Eménes, le camion tractant le canon antichars qui transportait le groupe sauta sur des mines placées imprudemment par les Français sur la route, sans avertir les Belges qui se trouvaient en avant d'eux. Quatre des nôtres furent tués: le sergent Fernand Lejeune, né à Cheralin, les soldats Lucien Dalmat, né à Warzé; Henri Levéque, né à Calais et Norbert Verdoy, né à Harre. D'autres furent blessés dont Nestor Paulus qui perdit notamment la vue et l'ouïe et fut grièvement brûlé, ainsi que son camarade Félix Mathieu.

Grand invalide de guerre à 180%, Nestor Paulus fonda un foyer particulièrement heureux; il devint père de cinq enfants et était également cinq fois grand-père. Il fut un délégué local très actif du SSChA et de notre Fraternelle: «Toute sa vie, j'ai écrit sa femme, a été son attachement aux Chasseurs Ardennais; je suis certaine qu'il y trouvait du réconfort.»

Madame Paulus, à qui nous réitérons nos bien sincères sentiments de sympathie, s'est également toujours dévouée pour les Chasseurs Ardennais: chaque année, elle gère une cantine lors de la Marche du Souvenir. Elle demeure la correspondante locale de la section de Vielsalm et elle a repris la présidence de la section FNC de Bomal, qui était assumée par son mari.

LA SAINTE-CECILE A LA MUSIQUE FI

Comme chaque année, la Musique des Forces de l'Intérieur a célébré avec faste la fête de sa sainte patronne, notamment par une réception le 24 novembre et par le traditionnel banquet, le 25 dit.

Invités d'honneur à cette manifestation, autour du commandant Carion: le colonel BEM Stephany, commandant l'Ecole d'Infanterie et la province de Luxembourg; le major Anne de Molina, chef du protocole des Forces armées; le président national de la Fraternelle; Emile Lambert, président de la Commission des Fêtes du Grand-Arion et le CF Charles de l'ISMA.

Au cours d'un repas particulièrement charpenté en mets et boissons, et aussi en... attractions diverses, le président Hubert remit la plaquette d'honneur de la Fraternelle au chef de Musique Carion et au CF Charles Lasire, directeur de la chorale réputée «Les Rossignols» qui enregistra, avec «notre» musique, la Marche des Chasseurs Ardennais chantée. Il offrit aussi un luxueux fanion pour la salle «Souvenirs» de la phalange aux Bérêts verts, et deux autres au major Anne de Molina et au CF Charles.



Le président national parle... puis remet notre plaquette d'honneur au Cdt Carion.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRATERNELLE DU 11 Fu «PATTON»

Le dimanche 2 octobre, les membres de la Fraternelle du 11e Bataillon de Fusiliers «Patton», jumelée au 1er Chasseurs Ardennais, ont tenu leur assemblée générale à Arlon. Cette journée a été marquée d'abord par des hommages aux monuments Patton à Bastogne et à Arlon, à notre monument de Martelange et au mémorial de l'Infanterie à Arlon. Il y eut ensuite une messe à la chapelle de l'EI, suivie de l'assemblée statutaire et d'un banquet.

Parmi les participants, le colonel BEM Stephany, commandant l'EI et la Province de Luxembourg; le colonel BEM Chabotier, professeur à l'Ecole de Guerre et commandant la 12e Brigade; le lieutenant-colonel Lefebvre, commandant le 1 ChA; le président national de la Fraternelle.

Au cours du repas, le président des Chasseurs Ardennais remit la plaquette d'honneur de la Fraternelle au colonel BEM Stephany, qui fut volontaire de guerre au 11 Fu où son commandant de Compagnie — celui aussi du président Jacques Garain — fut notre ami Joseph André, vice-président national et président de la section de Houffalize. M. Hubert remit aussi une plaquette aux armes des Chasseurs Ardennais, gravée sur métal, ainsi qu'un fanion, au président Garain.

Journée d'une belle ambiance dans une fraternelle de volontaires 1944-1945 particulièrement dynamique.



Le C.F. Charles chante... la Marche des Chasseurs Ardennais, bien sûr!

Les droits moraux et matériels des Combattants

CONTENTIEUX DES VICTIMES DE LA GUERRE

MESURES A INTERVENIR EN 1978

A l'issue du Conseil des ministres du 28 octobre 1977, une série de mesures en faveur des victimes de la guerre ont été annoncées. En réalité, il ne s'agissait que d'approuver la mise en forme de projets de loi (deux) des décisions déjà arrêtées pour 1978 au début de cette année, et que nous avons énoncées dans notre numéro 110, page 21. Voir aussi, à propos de cette seconde étape dans la programmation (on a sauté 1976, faute de frêle), notre article de commentaires publié en page 10 de notre numéro 109.

Les projets de loi dont le dépôt est annoncé — et qui doivent encore, AVANT D'ENTRER EN APPLICATION A PARTIR DU 1-1-1978, être approuvés par les deux Chambres, promulgués et publiés au Moniteur — concernent, l'un, les pensions et rentes des victimes du devoir patriotique ainsi que les pensions de retraite et rentes du secteur public; le second, les pensions et rentes des victimes civiles de la guerre.

Pour rappel, les PRINCIPALES mesures à intervenir sont :

- Octroi de la rente de guerre complète (dix semestres) aux veuves de combattants et assimilés décédés avant l'âge de 55 ans des suites de leurs invalidités de guerre;

- Octroi de l'invalidité forfaitaire de 10% aux prisonniers de guerre d'un an, au moins, et âgés de 66 ans. Le droit sera ouvert à partir du premier jour du mois où l'on atteint l'âge requis, et au 1er janvier 1978 pour ceux qui ont déjà 66 ans.

Dès que la loi aura été publiée, tous ceux qui réunissent les conditions sont invités à introduire leur demande auprès du Ministère des Finances, Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles (pli recommandé). Pour les autres, il est conseillé d'introduire leur demande TROIS mois avant d'atteindre 66 ans. Rappeler éventuellement les numéros de dossiers d'invalidité ou de rente.

- Bonification d'ancienneté pour le calcul de la pension dans les services publics pour les PP, résistants civils, réfractaires et déportés, entrés en service AVANT le 1er septembre 1955.

- Augmentation de 1% du taux de base des pensions des victimes civiles. A noter que les invalides militaires et assimilés ont refusé cette année, attendu que des études scientifiques faites par l'Institut Solvay indiquent que leurs pensions devaient bénéficier d'un rattrapage de 22%.

Rente de prisonnier politique

Nous croyons utile de rappeler que la loi du 9 juillet 1976 (cf. nos numéros 106 et 107) a augmenté de 50% la rente des prisonniers politiques. Cela signifie que si, parmi diverses périodes d'appartenance à des statuts de reconnaissance nationale, il y en a une, si courte soit-elle, de PP, toute la rente est augmentée de moitié. Mais il faut le demander.

STATUTS DE RECONNAISSANCE NATIONALE ET PENSIONS

Conformément aux dispositions de l'article 34, § 1er, E, 1° de l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés, les périodes d'inactivité pour lesquelles l'intéressé a obtenu le bénéfice d'un statut de reconnaissance nationale sont assimilées à des périodes d'activité pour autant qu'il soit occupé comme travailleur salarié au moment où l'événement donnant lieu à assimilation se produit ou qu'il se trouve déjà dans une période d'inactivité assimilée à une période d'activité. Il en est de même si l'intéressé a eu la qualité de travailleur salarié dans les trois ans qui suivent la fin de la période de captivité et est resté occupé en cette qualité habituellement et en ordre principal, pendant une année au moins.

En outre, en application de l'article 32ter du même arrêté, le travailleur salarié qui a exercé une occupation en cette qualité pendant la période comprise entre le 1er janvier 1938 et le 1er janvier 1945 et pour laquelle un versement a été effectué dont le montant atteint le montant annuel de 125 F s'il s'agit d'un ouvrier ou 582 F s'il s'agit d'un employé est censé avoir effectué des versements suffisants pour qu'une occupation habituelle et en ordre principal soit prouvée pendant toute la période comprise entre la date à laquelle l'occupation prouvée a pris fin et le 1er janvier 1946.

Pour autant que le travailleur satisfasse à l'une des dispositions susmentionnées, les périodes de captivité sont toujours prises en considération pour le calcul de la pension et pour l'octroi des années supplémentaires en vertu de la loi du 27 février 1976.

LE PAIEMENT DES ASSIGNATIONS POSTALES EN CAS DE DÉCÈS

Si le bénéficiaire d'une assignation postale vient à décéder avant d'avoir pu en encaisser le montant, les héritiers se trouvent en présence des trois éventualités suivantes :

— Jusqu'à 1000 F la carte d'identité d'un héritier suffit moyennant signature de la déclaration « Je me porte fort pour les autres héritiers ».

— Jusqu'à 20.000 F il suffit d'une déclaration d'hérédité délivrée par le bourgmestre et énonçant les droits des héritiers;

— Au-delà de 20.000 F une des pièces suivantes doit être produite :

- certificat de propriété délivré par un notaire;
- expédition d'un jugement d'envoi en possession;
- extrait d'intitulé d'inventaire, soumis au droit de timbre;
- acte de notoriété, délivré soit par le juge de paix, soit par un notaire.

Les dispositions ci-dessus sont édictées par le ministre de la justice, en collaboration avec le ministre des Finances.

SI VOUS ETES NE EN 1923...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1978 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans. Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande trois mois avant le 55e ou le 45e anniversaire.

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

	Prix de vente
Insignes grand format	30 F
Insignes petit format	30 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus)	180 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du « Sanglier » de Marielange	5 F
Drapeau de l'Ardenne	900 à 1.200 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire	20 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	35 F

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

ACHETEZ ET PROPAGEZ LE
DRAPEAU DE L'ARDENNE